

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mars 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
M. Leseul, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Pires Beaune et les membres du groupe Socialistes et
apparentés
à l'amendement n° 49 de M. Ray

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.